

**Extrait N° 11 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance ordinaire du 23 MARS 2007

L'an deux mil sept, le vingt trois mars, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le 13 mars 2007 et que le nombre des membres en exercice étant de 29, le nombre des membres présents est de 21.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - M. LESQUELIN Jean Hugues - M. ABELARD Georges - Mme BAILLIF Line Rose - M. DENNEMONT Jean Daniel - M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex - Mme ZETTOR Jacqueline - Mme SERMANDE Philomène - Mme MEZINO Sylvaine - Mme MARA Simone - M. AARON Jean Marc - M. GRONDIN Jules - Mme MARCHAND Gladys - M. TOUPIN Jean René - Mme LAMOLY Viviane - Melle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle - M. FRINGUE Mickaël - M. FERRERE Eric.

Absents : M. HOARAU Alex - Mme GRONDIN Céline - M. RIVIERE Lucien - Mme CADERBY Armande - Mme GATELLE Marie Benoîte - M. DENNEMONT Nicolas.

Procuration : Melle CADAS Virginie a donné mandat à M. FRINGUE Mickaël - M. RIVIERE Raphaël a donné mandat à Mme BAILLIF Line.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Mme CADAS Isabelle comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme CADAS est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 11 / Aménagement des VRD de la zone de l'ex-ferme
- **Approbation du DCE**
- **Autorisation de signature**

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le dossier de consultation des entreprises des VRD de la zone de l'ex-ferme.

Il est rappelé que l'opération comporte notamment les postes suivants :

- ⇒ les travaux préparatoires
- ⇒ la voirie, les trottoirs, les murs de soutènement

.../...

- ⇒ les réseaux eaux usées et eaux pluviales
- ⇒ le réseau eau potable
- ⇒ le réseau téléphone
- ⇒ l'aménagement d'un giratoire sur la RD 11
- ⇒ le réseau basse tension et l'éclairage public

Globalement, le coût des aménagements de la zone est estimé à **5 432 939.81 € TTC.**

Compte tenu de l'importance du financement à mobiliser, l'opération a été découpée en deux tranches cohérentes :

- une tranche ferme comprise entre le Chemin n° 1 et le lotissement Pierre CADET et estimée à **1 980 596.21 € TTC**
- une tranche conditionnelle comprise entre le Chemin n° 1 et la RD 11 estimée à **3 452 343.59 € TTC.**

L'affermissement de la tranche conditionnelle ne sera réalisé qu'au moment de l'obtention d'un financement. Il est proposé au dossier de consultation un délai de trois ans pour notifier la tranche conditionnelle. Il n'est pas prévu d'indemnité d'attente ou de dédit.

Par ailleurs, pour répondre aux obligations du nouveau code des marchés publics, un allotissement est également prévu, soit :

□ Tranche ferme	
. 1 lot VRD estimé à	1 695 632.50 € HT
. 1 lot Basse tension – Eclairage public estimé à	129 801.80 € HT
□ Tranche conditionnelle	
. 1 lot VRD évalué à	2 947 336.00 € HT
. 1 lot Basse tension – Eclairage public évalué à	234 547.50 € HT

Il est proposé au conseil municipal un appel d'offres ouvert passé en application des articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics. Il n'est pas prévu de variante ni d'option.

Le conseil est invité à :

=> approuver le dossier de consultation des entreprises tel que proposé

=> autoriser le Maire, ou en son absence le 1^{er} adjoint, à lancer la procédure et à signer les marchés à intervenir.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

.../...

=> approuve le dossier de consultation des entreprises de l'opération « **Aménagement des VRD de la zone de l'ex-ferme** », tel que proposé

=> autorise le Maire, et en son absence le 1^{er} adjoint, à lancer la procédure et à signer les marchés à intervenir.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

MAIRIE DES AVRONS